

## **Règlement du jeu concours Modulo septembre 2021**

### **Université de Rouen Normandie**

#### **ARTICLE 1 : Objet**

La **Direction de la communication**, ci-après nommée les organisateurs, de l'université de Rouen Normandie, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel qui concourt aux missions du service public de l'enseignement supérieur ayant son siège social 1, rue Thomas Becket 76821 cedex 1, organise le forum de rentrée Modulo à destination des nouveaux étudiants de l'université de Rouen Normandie.

#### **ARTICLE 2 : Calendrier**

Le forum Modulo se déroule du 3 au 9 septembre 2021. Les participants devront répondre au questionnaire de satisfaction, qui sera diffusé par mail à tous les primo arrivants de première année de licence et de B.U.T., avant le mercredi 22 septembre à 23h59.

#### **ARTICLE 3 : Inscription et participation**

La participation au jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à tous les primo arrivants de première année de licence et de B.U.T. La participation se fait à titre individuel sur simple réponse au questionnaire de satisfaction.

#### **ARTICLE 4 : Fonctionnement du concours**

Ce concours est ouvert à tous les primo arrivants de première année de licence et de B.U.T.

Les participants qui ne respecteront pas ces conditions ne pourront participer au concours.

#### **ARTICLE 5 : Participants gagnants**

La semaine du 20 septembre 2021, un tirage au sort numérique sera réalisé par la direction de la communication à partir du site web [plouf-plouf.fr](http://plouf-plouf.fr). Les données personnelles recueillies dans le cadre du questionnaire (prénom, nom, adresse e-mail universitaire et composante) seront pseudonymisées pour le tirage au sort en ligne. En effet, un numéro est associé à chaque participant.

#### **ARTICLE 6 : Les prix**

Les personnes tirées au sort gagneront un lot. Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessibles. Les gagnants seront contactés et se verront remettre leurs prix par les organisateurs la semaine du 20 septembre 2021, par e-mail sur leur boîte universitaire.

Les lots sont :

Lot 1 (5 lots) : une perche à selfie URN, une gourde URN, une entrée au cinéma l'Ariel, un tote bag de la ville Mont-Saint-Aignan, 2 crayons surligneurs Région Normandie, une clé USB Région Normandie, un stylo CPAM, une clé USB CPAM et un porte-cartes CPAM

Lot 2 (5 lots) : une perche à selfie URN, une gourde URN, une carte 10h pour la piscine Eurocéane de Mont-Saint-Aignan, un sac de courses de la ville Mont-Saint-Aignan, 2 crayons surligneurs Région Normandie, une clé USB Région Normandie, un stylo CPAM, une clé USB CPAM et un porte-cartes CPAM

Lot 3 (5 lots) : une perche à selfie URN, une gourde Mont-Saint-Aignan, une entrée au cinéma l'Ariel, une place pour un spectacle à l'espace Marc Saugnier, 2 crayons surligneurs Région Normandie, une clé USB Région Normandie, un stylo CPAM, une clé USB CPAM et un porte-cartes CPAM

Lot 4 (5 lots) : une perche à selfie URN, une gourde URN, un mug isotherme Mont-Saint-Aignan, une carte 10h pour la piscine Eurocéane de Mont-Saint-Aignan, 2 crayons surligneurs Région Normandie, une clé USB Région Normandie, un stylo CPAM, une clé USB CPAM et un porte-cartes CPAM

Le premier tiré au sort remportera en plus un abonnement d'un an au Time offert par notre partenaire Infopress.

## **ARTICLE 8 : Informations générales**

### **8.1 Acceptation du règlement**

Le simple fait de remplir le questionnaire de satisfaction vaut acceptation par les participants de toutes les clauses du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après l'évènement. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours s'ils estiment que les circonstances l'exigent. De telles modifications ne pourront être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du concours.

### **8.2 Protection des données**

Les données recueillies via le formulaire de satisfaction (nom, prénom, adresse e-mail universitaire, composante, évaluation du forum Modulo) sont traitées sous la responsabilité du président de l'université de Rouen Normandie pour deux finalités. D'une part, la gestion du jeu concours organisé à l'occasion du forum Modulo de l'université et d'autre part l'évaluation et l'amélioration de ce forum.

Ces données sont traitées sur la base du consentement des participants, manifesté par le fait de remplir le questionnaire de satisfaction facultatif.

Seuls les personnels de l'université habilités à gérer le jeu concours et le formulaire de satisfaction auront accès à ces données. Dans le cadre du tirage au sort, les gagnants seront contactés directement par mail, leur identité et coordonnées ne feront pas l'objet d'une publication.

Les données seront conservées jusqu'à la remise des lots et définitivement anonymisées une fois la synthèse des avis sur le forum réalisée, au plus tard un mois après la fin de l'enquête.

Chaque participant au questionnaire de satisfaction bénéficie de droits sur ses données. Il peut demander l'accès aux informations qui le concernent, leur effacement ou rectification, la limitation du traitement mis en œuvre ou retirer son consentement au traitement des données. Il peut également définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort.

Ces droits s'exercent par mail à [communication@univ-rouen.fr](mailto:communication@univ-rouen.fr), copie à la déléguée à la protection des données de l'université de Rouen Normandie : [dpo@univ-rouen.fr](mailto:dpo@univ-rouen.fr).  
S'il estime que ses droits n'ont pas été respectés, tout participant peut déposer une réclamation auprès de la CNIL.

### 8.3 Dépôt

Le règlement du jeu est consultable sur [modulo.univ-rouen.fr](http://modulo.univ-rouen.fr)

Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs et publié par annonce en ligne sur [modulo.univ-rouen.fr](http://modulo.univ-rouen.fr)

#### **ARTICLE 9 : Convention de preuve**

Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultantes des systèmes informatiques de l'université, ou autres systèmes utilisés par elle, ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatif au jeu.

#### **ARTICLE 10 : Attribution de compétence**

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire. Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu les soumettent obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.